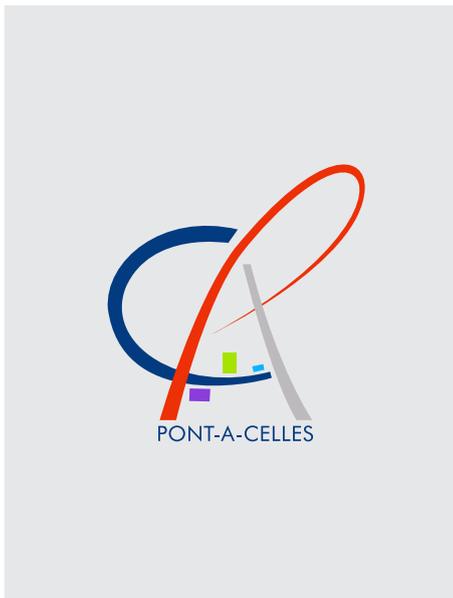


# Le Mag Communal



**DÉPOTS SAUVAGES**  
Nouveau !  
Vidéosurveillance **4**

**5** DÉFI ZERO DÉCHET  
AGENDA DES  
COLLECTES DE DÉCHETS

**6**  
STAGES  
CARNAVAL

**7**  
ASBL  
GRANDEUR NATURE  
PRÉSENTATION



COHÉSION SOCIALE  
Conducteurs volontaires  
BIBLIOTHÈQUE  
Avis de recherche  
**8-9** LE CARNET

CENTRE  
CULTUREL  
+  
SUPPLÉMENT !  
**10**



**11**  
Aidons  
les oiseaux  
à se nourrir  
en hiver

**CORENOVE**  
Rénovation de  
votre logement !  
**12**





## Mobilité & Sécurité routière

Actuellement, nous recevons de nombreuses plaintes liées aux actions de prévention et à la verbalisation effectuées par la Police suite au non-respect des règles de stationnement (stationnement en tout ou en partie sur le trottoir, stationnement là où la signalisation l'interdit, etc.) dans de nombreuses rues de l'entité.

A l'exception des lieux où la signalisation l'autorise, rappelons que les conducteurs qui stationnent leur véhicule sur le trottoir enfreignent le code de la route et plus grave encore, mettent en danger un enfant, une maman poussant un landau, une personne âgée... en les obligeant à quitter le trottoir pour circuler sur la route !

Nous vous rappelons les règles principales de stationnement.



**Il est interdit de mettre un véhicule à l'arrêt ou en stationnement notamment :**

- L'arrêt et le stationnement sont interdits à gauche par rapport au sens de la marche ;
- Sur les trottoirs et, dans les agglomérations, sur les accotements en saillie ;
- Sur les passages pour piétons et, sur la chaussée, à moins de 5 mètres en deçà ;
- Aux carrefours, à moins de 5 mètres du prolongement du bord le plus rapproché de la chaussée transversale.

## Il est interdit de mettre un véhicule en stationnement notamment :

- A moins d'1 mètre tant devant que derrière un autre véhicule ;
- A moins de 15 mètres de part et d'autre d'un panneau indiquant un arrêt d'autobus ;
- Où les piétons doivent emprunter la chaussée pour contourner un obstacle ;
- Lorsque la largeur du passage libre sur la chaussée est réduite à moins de 3 mètres ;
- Sur la chaussée divisée en bandes de circulation ;
- Sur les chaussées à 2 sens de circulation, du côté opposée à celui d'un autre véhicule, lorsque le croisement des autres usagers en serait rendu malaisé ;
- Il est interdit d'exposer sur la voie publique un véhicule en vue de sa vente.

### Stationnement alterné :

Le changement de côté doit se faire le dernier jour de chaque période entre 19h30 et 20h.

**Signal E5 (avec mention 1/15)**  
interdit de stationner du 1 au 15 du mois



**Le signal E7 (avec mention du 16/31)**  
interdit de stationner du 16 au 31 du mois



### Les panneaux d'interdiction :

**Signal E1 interdit de stationner**



**Signal E3 interdit de stationner et de s'arrêter**



#### Les différences entre l'arrêt et le stationnement ?

**Un arrêt est une immobilisation momentanée** du véhicule sur la chaussée. Pour que le véhicule soit considéré comme arrêté, son conducteur doit se trouver à l'intérieur ou à proximité. L'arrêt peut avoir pour raison : soit la montée ou la descente de passagers, soit le chargement ou le déchargement du véhicule.

**Le stationnement est généralement plus long que l'arrêt.** Le moteur du véhicule est éteint et le conducteur n'est pas à proximité.

Un véhicule à l'arrêt ou en stationnement ne doit ni gêner la circulation, ni représenter un obstacle dangereux.

Il est interdit de s'arrêter en voiture ou de stationner sur le trottoir (sauf si un marquage au sol l'autorise expressément) y compris devant chez vous.

Par contre, vous êtes autorisé à vous arrêter sur les zones de bus, le long de lignes jaunes discontinues, sur les zones de livraison afin de décharger une personne.

## La lutte contre les dépôts sauvages se poursuit !

Les dépôts sauvages sont des apports clandestins de déchets dangereux ou non dangereux, abandonnés par des particuliers, ou des professionnels, à une fréquence irrégulière. Conformément au Règlement communal visant à réprimer la délinquance environnementale, l'abandon de déchets est passible d'une **amende administrative de 50 à plusieurs milliers d'euros**.

La Commune de Pont-à-Celles rappelle cette interdiction aux visiteurs et aux habitants du territoire par la pose de bâches et l'aménagement de panneaux aux endroits particulièrement problématiques. Les projets visuels ont été réalisés en collaboration avec le Centre Culturel de Pont-à-Celles.

Chaque dépôt sauvage est fouillé par les agents constatateurs en quête de l'identité de l'auteur. Dans le cas où le contrevenant est identifié, celui-ci encourt une amende administrative de plusieurs milliers d'euros. Les déchets sont ensuite évacués et triés par le service Propreté.

Afin de préserver notre cadre de vie et la qualité de notre environnement, vos déchets doivent être déposés au recy parc (Avenue de la Gare, 6238 Luttre).

Un petit conseil, consultez au préalable le guide du tri réalisé par l'intercommunale TIBI, informez-vous sur les horaires d'ouverture et munissez-vous de votre carte d'identité.

Bonne nouvelle pour la lutte contre les dépôts sauvages !  
Notre candidature a été retenue dans le cadre de l'appel à projets :

**« Acquisition de moyens de vidéosurveillance  
visant l'amélioration de la propreté publique »**



### Signaler un dépôt sauvage ?

agents.constatateurs@pontacelles.be  
0476897841 - 0474825901

ou via

Service Environnement de  
l'Administration communale  
environnement@pontacelles.be  
071 84 90 63

### Signaler une bulle Terre remplie ou envahie de déchets ?



info@terre.be  
04 240 58 58

# Pris la main dans le sac

**Dépôts sauvages interdits.  
Jusqu'à 100.000 € d'amende.  
Vos dépôts sont les bienvenus dans le Recy parc de Luttre.**



## COLLECTE DES DÉCHETS **tibi**

	PMC	Verre, papier et carton	Déchets ménagers
Pont-à-celles	Mardi		
Luttre	09 février	Mardi	Chaque mardi
Viesville	23 février	23 février	
Obaix			
Buzet	Mercredi		
Thiméon	10 février	Mercredi	Chaque mercredi
Rosseignies	24 février	24 février	
Liberchies			

### TBI - Changement en 2021

#### Recyparc :

Les PMC ne sont donc plus acceptés : uniquement en collecte porte-à-porte.

Apports au recyparc : strictement limités à 1m<sup>3</sup> par jour, par véhicule et par usager avec une possibilité d'obtenir, pour les particuliers, deux autorisations exceptionnelles par an pour un apport de maximum 3m<sup>3</sup>.

Déchets verts : le mélange des tontes et branchages sont acceptés.

#### Collecte en porte-à-porte :

- 1) Les PMC récoltés toutes les 2 semaines.
- 2) Le verre et le papier/carton récoltés toutes les 4 semaines.

Les langes d'enfants : ils devront être jetés dans le conteneur gris : déchets résiduels et donc plus de langes dans le conteneur vert.

**Infos détaillées :** [pontacelles.be/actualites](http://pontacelles.be/actualites)  
Rubrique : 'Déchets'



## DÉFI ZÉRO DÉCHET : L'HEURE DE LA DOUCHE !



Avez-vous déjà testé les produits d'hygiène solides (shampooing, savons visage-corps, gommage, ...) ?

Ces derniers, dont les emballages sont minimalistes ou nuls, sont tout aussi agréables à l'utilisation.

Certains moussent beaucoup, d'autres moins, sachant que l'efficacité d'un savon ne dépend pas de la quantité de mousse produite.

D'ailleurs, il est préférable de privilégier la douche au bain afin de minimiser la quantité d'eau utilisée.

#### Alternative au défi :

- ☑ Faites votre savon solide vous-même ;
- ☑ Si vous souhaitez rester au gel douche liquide, fabriquez le maison ou optez pour des recharges.

N'hésitez plus, défiez vos proches, envoyez-nous vos photos et témoignages par mail ([environnement@pontacelles.be](mailto:environnement@pontacelles.be)) !





## Stages / Congé de détente (Carnaval)

### Harry Potter, Mystère à Poudlard - de 6 ans à 12 ans

En route vers Poudlard, enquête et chasse aux trésors dans le monde d'Harry Potter !

#### Déguisons-nous !

### Les animaux rigolos - de 2.5 ans à 6 ans

Viens faire le Carnaval avec tes animaux préférés et découvrir les animaux les plus dingos au travers des animations sportives et artistiques.

**Quand ?** Du 15/02 au 19/02/2021 - de 9h à 16h

Garderie de 7h45 à 17h30

**Combien ?** 85 €

**Contact :** Dynarythmique – 0474 55 92 14

secretariat@dynarythmique.be

www.dynarythmique.be

www.facebook.com/Dynarythmiquebe

Lieu des 2 stages : Ecole communale de Luttre

Rue Georges Theys, 15 à 6238 Pont-à-Celles

### Le Carnaval de la Nature - de 3 à 12 ans (inclus)

Stage nature pour les enfants qui ont bien besoin d'une pause. Balades, cabanes, pique-nique, cuisine, activités créatives, moments de liberté et de cocooning (sieste si besoin).

**Quand ?** Du 15/02 au 19/02/2021 - de 9h à 16h

Garderie possible de 7h30 à 17h30 (plus tard sur demande uniquement, de façon occasionnelle).

**Combien ?** 20€/jour ou 90€/5 jours

(soupe offerte à midi)

#### Lieu du stage et contact :

Grandeur Nature ASBL

rue du Cimetière, 35 à 6230 Pont-à-Celles

Ann Remy - 0486 23 20 22

grandeur.nature@skynet.be

www.grandeurnature.be/fr/accueil

www.facebook.com/GrandeurNatureASBL

### Le monde de la couture en récup' - de 6 à 16 ans

Eveil de la créativité assuré. Aucun prérequis n'est nécessaire pour participer au stage.

**Quand ?** Du 17/02 au 19/02/2021 - de 9h à 16h

**Combien ?** 60 €/3 jours

#### Lieu du stage et contact :

Dé, fils et des aiguilles - Michèle De Coster

0479 50 94 67

Place de Liberchies, 3 à 6238 Liberchies

defilsetdesaiguilles@gmail.com

www.facebook.com/MicheleDeCoster

### Stage Théâtre du Creativity Show - de 8 à 12 ans.

Informations via le supplément CCPAC (À Liberchies)



## STAGES DE CARNAVAL 2021 MULTISPORTS 6-12 ANS



60€/SEMAINE COMPLÈTE  
REMBOURSEMENTS  
MUTUELLE  
DÉDUCTIONS FISCALES  
POSSIBLES, RÉDUCTIONS  
FAMILLE NOMBREUSE  
GARDERIE GRATUITE À  
PARTIR DE 8H ET JUSQU'À  
17H

ENCADREMENT PAR MONITEURS DIPLÔMÉS  
INFOS - INSCRIPTIONS:  
**MAISON SPORT SANTÉ DE PONT-À-CELLES**  
PIERRE MEZZORECCHIA - 0488/26.07.38  
MAISONSPORTSANTE@PONTACELLES.BE

PONT-À-CELLES **BOUGE**

### Stages multisports et New Games - de 6 à 12 ans

Découvertes de sports classiques (football, basket, volley, etc.) et de news games (tchoukball, lacrosse, ultimate frisbee, etc.). Les enfants sont encadrés par des moniteurs diplômés.

**Quand ?** Du 15/02 au 19/02/2021 - de 09h à 16h

Garderie de 8h à 17h

**Combien ?** 60 € la semaine

#### Lieu du stage et contact :

Maison Sport Santé de Pont-à-Celles

Av. de la gare, 12 à 6238 Luttre -0488 26 07 38

maisonsportsante@pontacelles.be

www.facebook.com/maisonsportsantepac



Grandeur Nature  
ASBL

## Notre invitée du mois : l'asbl **Grandeur Nature**

Peut-être en avez-vous déjà entendu parler car celle-ci est très active sur le territoire de Pont-à-Celles, depuis 2003, en organisant notamment des **stages nature pendant les vacances et les journées pédagogiques**.

Elle organise aussi des **animations thématiques dans les écoles ou pour des groupes d'adultes** sur la biodiversité, les insectes, l'eau, le paysage, la ruralité, l'énergie..., des classes de dépaysement, des camps nature pour ados sous tente, des week-ends nature pour adultes.

L'asbl et ses administrateurs sont actifs dans le domaine de la nature, de l'humain et de l'animation de groupes. **Leur philosophie est de se connecter à la nature proche afin de mieux la connaître, pour l'apprécier et ainsi avoir envie de la sauvegarder !**

En Belgique, où il n'y ni réserve naturelle comme au Kenya, ni forêts tropicales comme au Congo, il suffit de s'éloigner un peu de chez soi pour trouver une prairie, un bois, un étang et d'être attentif pour découvrir et observer le foisonnement de la vie.

Ann Remy qui a débuté sa carrière comme architecte de jardins, s'est réorientée professionnellement en 1995, en suivant notamment diverses formations sur la nature sauvage et l'encadrement de groupes, pour poursuivre dans une profession où on **cultive le jardin intérieur de jeunes et moins jeunes** en leur faisant découvrir la nature, l'univers végétal, le monde animal, la géologie et le paysage.

Au sein de l'asbl, une attention toute particulière est accordée au bien-être, au **respect des rythmes des enfants et adultes**, à l'entente dans les groupes, à la stimulation de la créativité et à la transmission. Ainsi, les 'anciens enfants' reviennent parfois après 15 ans pour encadrer les plus jeunes.

Ann Remy aime amener des groupes dans des coins semi-naturels proches, plus ou moins préservés comme **le halage, le Prieuré, la réserve de Viesville** et faire en sorte que les participants se déconnectent de leur vie dans un environnement bâti, pour découvrir ensemble la richesse du monde qui nous entoure.



**Envie de faire découvrir la nature à votre enfant ?**

**Pensez aux stages organisés par l'asbl Grandeur Nature durant les vacances scolaires !**

Grandeur Nature ASBL  
Responsable : Ann Remy  
35 rue du Cimetière  
6230 Pont-à-Celles

grandeur.nature@skynet.be  
www.grandeurnature.be  
www.facebook.com/GrandeurNatureASBL/

## Nous recrutons pour le Mobitwin !

Depuis le 11 janvier 2021, les citoyens de Pont-à-Celles moins mobiles peuvent faire appel au Mobitwin, la **Centrale locale de mobilité solidaire**. Celle-ci fonctionne grâce à une équipe de chauffeurs bénévoles.

**Vous disposez de temps et d'un véhicule en ordre ?**

**Vous voulez collaborer à un chouette projet dans votre commune en devenant chauffeur bénévole ? C'est simple, contactez-nous !**

Lors de votre inscription, vous nous communiquez vos disponibilités hebdomadaires, de quelques heures à plusieurs jours par semaine, et fournissez les documents demandés (permis de conduire, carte verte,...).

Notez que ces disponibilités ne sont pas contraignantes. En effet, par la suite, quand la centrale vous sollicite pour un trajet, vous restez libre de refuser une demande.

Outre le plaisir de rendre service, vous percevez une rétribution de 0,35 euro par kilomètre parcouru, afin de rentrer dans vos frais.

Ouverture au public :  
lundi, mardi, mercredi et jeudi  
entre 8h30 et 11h45  
Les après-midis sur rendez-vous.



plan  
de  
cohésion  
sociale

pcs@pontacelles.be  
071 84 90 42



## Bibliothèque | Avis de recherche !



Chers lecteurs,

Beaucoup d'entre vous disposent encore des livres de la bibliothèque oubliés de longue date sur une étagère ...

Nous vous rappelons que nous sommes ouverts aux horaires habituels. Vous pouvez les déposer dans le bac situé à l'entrée de la bibliothèque, ce pour éviter des frais de rappel importants.

**Merci !**

# Carnet du 1er au 30 novembre 2020

## Naissances

Dombret, Samuel.....	02/11/2020
Mogenet, Félix.....	09/11/2020
De Notaris, Evangeline Emy.....	09/11/2020
Blaise, Elliott Jérôme Coline.....	19/11/2020
Riquet, Rose Louise Guilaine.....	23/11/2020
Arghirescu, Alexandra Andreea.....	23/11/2020
Badowski, Julia Adrienne.....	24/11/2020
Van Bergen, Hugo Jean.....	24/11/2020
Blanpain, Charlotte Marie Constance Marguerite Thérèse.....	30/11/2020
Calabrese, Noéline.....	30/11/2020



## Décès

Nom, Prénoms	Naissance	Décès	Village
BAL Christian.....	20/01/1955.....	1/11/2020.....	PAC
CARPENT Brigitte.....	12/01/1952.....	1/11/2020.....	Luttre
GEERAETS Raymonde.....	20/08/1938.....	3/11/2020.....	Viesville
MOUCHART Guy.....	4/11/1954.....	5/11/2020.....	Obaix
DEHON Robert.....	19/11/1936.....	6/11/2020.....	Thiméon
MATHIEU Cécile.....	15/03/1949.....	6/11/2020.....	Thiméon
PAIX Gilbert.....	15/02/1936.....	7/11/2020.....	Thiméon
LEVEQUE Suzanne.....	8/08/1932.....	8/11/2020.....	Thiméon
BIRON Roger.....	19/05/1955.....	8/11/2020.....	Viesville
ROUSSELLE Diane.....	26/04/1924.....	8/11/2020.....	Thiméon
LEPINE Gérald.....	16/09/1943.....	9/11/2020.....	Luttre
CAMPITELLI Pietro.....	12/10/1954.....	9/11/2020.....	PAC
MAHAU Marcelle.....	6/10/1935.....	10/11/2020.....	Luttre
VAN RIET Liliane.....	6/02/1940.....	11/11/2020.....	Viesville
MINET Josée.....	12/04/1938.....	11/11/2020.....	Thiméon
BERLINGIN Madeleine.....	26/01/1953.....	12/11/2020.....	PAC
CORNESSE Georgette.....	28/05/1941.....	13/11/2020.....	Viesville
HENRY Emile.....	11/02/1928.....	14/11/2020.....	Thiméon
RENNOIR Luc.....	26/03/1956.....	14/11/2020.....	Thiméon
DELCHAMBRE Denis.....	19/09/1964.....	15/11/2020.....	Luttre
LESSINNE Marie.....	14/11/1938.....	16/11/2020.....	Viesville
BELGUISE Andrée.....	22/06/1935.....	17/11/2020.....	Viesville
FAYT Monique.....	25/02/1947.....	18/11/2020.....	Luttre
CANDINI Christophe.....	8/02/1978.....	21/11/2020.....	Viesville
DEPESTER Jeanine.....	23/11/1936.....	21/11/2020.....	PAC
DRUINE Micheline.....	13/02/1934.....	24/11/2020.....	Thiméon
VAN ISSENHOVEN Christian.....	1/12/1948.....	25/11/2020.....	PAC
DESHAYES Mireille.....	22/04/1935.....	26/11/2020.....	Thiméon
RENARD Michel.....	25/09/1932.....	26/11/2020.....	Thiméon
MICHIELS Suzanne.....	16/08/1927.....	26/11/2020.....	Thiméon
THYS Yvonne.....	25/09/1926.....	27/11/2020.....	Thiméon
GILLES Léa.....	1/12/1920.....	28/11/2020.....	Luttre

CENTRE CULTUREL  
DE PONT-A-CELLES

## Des Mots et Merveilles

Retour sur "**L'Audio du Village**", un projet mené par le Centre culturel avec Jean-François de Merci Madame et la complicité de plusieurs résidents de La Charmille (Maison de repos et de soin à Thiméon) et de citoyens désireux de transmettre des mots, des sourires et de la chaleur humaine.

Après avoir récolté les intentions, les souvenirs ... de chaque personne. Après une mise en mots pleine d'humour.

C'est la délivrance ! ... avec souvent beaucoup d'émotions dans les yeux de celui qui reçoit... tout autant que dans celui qui a donné.

## Cours de dessin-peinture

Dès le samedi 31 janvier au Centre culturel de 14h à 16h,  
un cours de dessin-peinture pour les enfants de 6 à 12 ans mené de main  
de maître par Art et Être Cie !

8 enfants maximum

Chaque samedi dans la salle swing (rez-de-chaussée)

Prix : 12€/1 cours de 2h ou 100€ l'abonnement de 10 cours.

Inscription obligatoire : [art.etre.cie@gmail.com](mailto:art.etre.cie@gmail.com) ou 0474 26 50 88



## Balade littéraire AUDIO

Besoin de respirer, de sentir le froid vous revigorer !

Un sentiment de liberté poussé par le vent qui anime nos campagnes !

Nous en avons tous besoin.

**Le Centre culturel en collaboration avec Art et Être Cie vous préparent de jolies balades littéraires AUDIO.**

Prendre un bol d'air, bouger et découvrir nos sentiers en écoutant les extraits d'un roman, voilà ce qui vous sera proposé.

Restez à l'écoute !



# Aidons les oiseaux à se nourrir en hiver

Article rédigé avec l'aide de l'ASBL les amis des animaux - [info@lesamisdesanimaux.be](mailto:info@lesamisdesanimaux.be)



**Pendant l'hiver**, quand le sol est enneigé ou gelé durant plusieurs jours, **les oiseaux éprouvent des difficultés à trouver une nourriture** qui leur est plus que jamais indispensable. Pour résister au froid, les oiseaux gonflent leurs plumes et celles-ci prennent le rôle de couverture chauffante. Un tel procédé leur permet de survivre mais leur fait perdre 1/10ème de leur poids en calories, par nuit. Aider les oiseaux en hiver, c'est donc leur procurer la nourriture dont ils ont besoin pour couvrir leurs dépenses calorifiques.

## Quand faut-il nourrir les oiseaux ?

Nous conseillons de commencer le nourrissage hivernal dès les premières gelées. Le nourrissage durera jusqu'au printemps. Sauf exception, il est déconseillé de nourrir les oiseaux à la fin du printemps, en été et en automne, afin qu'ils ne soient pas dépendants de l'homme toute l'année.

## Comment les nourrir ?

Chaque espèce étant tributaire d'un certain type de nourriture, il faut nourrir de façon variée en divers endroits, les uns plus éloignés que les autres, suivant que les oiseaux se rapprochent ou non des habitations.

Placez vos mangeoires à différents endroits afin d'éviter les batailles :

un coin de fenêtre, de balcon, une branche d'arbre feront parfaitement l'affaire (jamais au niveau du sol à cause des chats).

## Que donner à manger ?

Comme aliment de base, vous trouverez, dans le commerce, des mélanges de graines adaptées aux oiseaux de chez nous. Vous pouvez ajouter des pépins de pommes ou de poires. Les oiseaux insectivores se satisferont de matières et corps gras : lard non salé, gras de jambon, morceaux de margarine.

Le pain sec finement émietté ainsi que des petits morceaux de fromage jeune ou une demi-pomme coupée feront également le bonheur de nombreux amateurs.

## Enfin, n'oubliez pas l'eau !

L'eau est essentielle et pourtant, on l'oublie souvent. Elle devra être fournie légèrement tiède plusieurs fois par jour, avant la tombée de la nuit. La profondeur du liquide ne devra pas dépasser 2 à 3 cm afin d'éviter une baignade mortelle.

## Tuto mélange graisse-graines

Préparer des aliments pour nos oiseaux ne représente pas de grande difficulté :

- Remplir à moitié de graines une mangeoire (une demi-noix de coco ou une boîte de conserve plate et non coupante par exemple) ;
- Ajoutez-y des fruits secs hachés, des miettes de fromages et de gâteaux secs.
- Versez dessus de la graisse fondue et mélangez.

Attendez que la mixture soit refroidie pour servir.

Voici quelques suggestions et règles à respecter :

- utilisez de la graisse de boeuf ou de mouton ;
- rejetez les déchets épicés ;
- achetez des cacahuètes (non salée) de bonne qualité.



**Médecin généraliste ou Pharmacie de garde ?**

Contactez Allo Santé au 071 33 33 33 en précisant votre numéro de secteur :  
11 pour Liberchies /  
15 pour Thiméon et Viesville /  
16 pour Luttre, Pont-à-Celles, Obaix, Buzet et Rosseignies.



**Vétérinaires de garde en février ?**

### FEVRIER

29/01 au 05/02/21	Dr Stephanie Kairet	0473/862286
05/02 au 12/02/21	Dr Benoit Deridder	071/844426
12/02 au 19/02/21	Dr Marie-Aude Artoisenet	0473/805406
19/02 au 26/02/21	Dr Laura Heuchamps	0472/531288
26/02 au 04/03/21	Dr Sophie Tennstedt	0471/014949

## **Vous souhaitez faire des travaux de rénovation énergétique ?! Votre commune vous accompagne !**



L'opération Rénov'Energie, lancée à l'automne 2020, s'adresse à tout citoyen désireux de faire des travaux visant à améliorer l'énergétique de son bâtiment.

**ADÉL**  
Pont-à-Celles

### **En quoi consiste l'accompagnement ?**

En premier lieu, une analyse énergétique globale est réalisée. Celle-ci permet d'identifier les grands points d'amélioration. Un plan financier est ensuite construit pour pouvoir évaluer le coût des travaux, les primes disponibles et les mécanismes de financement existants.

Des entreprises de la région proposent ensuite leur service pour la réalisation des travaux. Une attention particulière est alors portée sur le choix des matériaux et les techniques employées. Dans ce cadre, les matériaux biosourcés seront privilégiés lorsque les conditions le permettent.

### **La présentation de l'opération Rénov'Energie aura lieu lors de différentes séances d'informations. en février.**

En raison de ma situation sanitaire actuelle, nous ne savons pas (au moment de la rédaction du Magazine communal) comment ces réunions pourront s'organiser (en présentiel ou en virtuel).

Dès lors, si vous êtes intéressé par une présentation du projet, nous vous invitons à nous contacter ou à consulter la page Facebook de l'Adél : **[www.facebook.com/Adel.PontaCelles](https://www.facebook.com/Adel.PontaCelles)**

### **Vous faites des économies !**

L'objectif est de réduire les factures d'énergie, sans cesse plus élevées. Ces économies peuvent alors participer au remboursement d'un emprunt. Les travaux s'auto-financent !

Une aide administrative et technique  
Tout au long du processus d'accompagnement, les experts de CORENOVE, entreprise désignée pour mener à bien cette opération, seront présents pour répondre à toutes vos questions, tant administratives que techniques. Ils auront le rôle de facilitateur à chaque étape de votre projet en apportant un gage de confiance entre le citoyen et les entreprises partenaires de l'opération.

**Pour toute demande de renseignements ou inscriptions, contactez :**

**Yann André, Conseiller en énergie à l'Administration communale de Pont-à-Celles au 071 84 90 49 ou Daphné Van Ing de l'ADél (Association pour le Développement local) au 0473 89 13 90**

Ou rendez-vous sur **[www.corenove.be/interesse](http://www.corenove.be/interesse)**

### **De nombreux citoyens se sont déjà inscrits !**

#### **Voici quelques témoignages :**

*Virginie : « ...Nous avons été très bien accompagnés, notamment en matière d'avis sur la rentabilité des travaux et la recherche de primes. Par exemple, pour l'isolation de ma toiture : entre la prime et la déduction fiscale, cela ne nous a rien coûté ! »*

*Brigitte : « Je voulais refaire ma toiture, mais j'ai été assez vite noyée d'informations et je ne savais plus quoi faire. Au final, le service d'accompagnement m'a permis d'isoler et refaire ma toiture, isoler les murs, les plafonds des caves et de modifier mon système de chauffage ! »*

*Dieudonné : « ... on arrive facilement à calculer les mensualités par rapport aux travaux envisagés »*

